

COMMANDE DE BOUCLES BOVINE DE REMPLACEMENT

N° ELEVAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél : _____

Nom prénom ou Raison sociale : _____

	N° National de l'animal	Conv	Elec
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

	N° National de l'animal	Conv	Elec
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			

Si un animal a perdu ses deux boucles, vous devez faire appel à l'EDE pour vérification de l'identification de l'animal. Ce déplacement vous sera facturé au tarif en vigueur.

Rappel : les boucles de remplacement doivent être posées le plus rapidement possible.
(Dans tous les cas, 30 jours maximum après réception)

Document à renvoyer à

CHAMBRE D'AGRICULTURE Service EDE 58 – 25, Bd Léon Blum – CS 40080 – 58028 NEVERS Cedex
Mail : accueil-edes@nievre.chambagri.fr
Tél : 03 86 93 40 40 – Fax : 03 86 93 40 44